

PAR COURRIEL

Québec, le 5 février 2020

Monsieur

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. : 0101-395**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 16 janvier 2020 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) les statistiques de pêche (la date de la capture, le nom du lac, le code de l'espèce, l'effort de pêche total (j-p), total des heures de pêche, captures totales (nombre de poissons), nombre de poissons remis à l'eau, nombre de poissons pesés et masse totale des captures) suivantes pour la réserve faunique Mastigouche :

1. Statistiques de pêche des lacs de la pêche journalière pour la saison 2019;
2. Statistiques de pêche des lacs du secteur Chalet Jouet pour les saisons 2015 à 2019.

Subsidiairement, vous désirez obtenir les statistiques d'ensemencement (date de l'ensemencement, nombre et longueur des poissons), ainsi que les prévisions d'ensemencement pour 2020 pour les lacs ci-haut énoncés.

Vous trouverez ci-joint le document, divisé par saison, faisant état des statistiques de pêche et d'ensemencement demandées. Veuillez prendre note que les lacs du secteur Chalet Jouet retenus pour l'ensemble des statistiques de pêche sont ceux identifiés au plan de pêche 2019, alors que le plan de pêche 2020 a été utilisé pour les statistiques d'ensemencement.

Quant aux prévisions d'ensemencement pour 2020, les dates prévues ne sont pas encore fixées. La période approximative d'ensemencement a toutefois été indiquée. Veuillez également noter que les lacs visés, les périodes prévues, ainsi que le nombre et la longueur des poissons demeurent tous sujets à modification d'ici la fin de la période d'ensemencement.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous



Monsieur

- 2 -

5 février 2020

conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives et secrétaire générale,

*Original signé*

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document  
Avis de recours